

Changer de métier : un appui gratuit aux salariés pour les aider dans leur démarche

 La Rédaction de l'Hérault Juridique et Economique (DC)  Publié le 3 mai 2021 à 11:29 - Mis à jour le 3 mai 2021 à 11:37

La crise sanitaire a impacté de nombreuses activités professionnelles et leurs salariés se posent la question du rebond vers une autre profession. Pour accompagner ces changements, les salariés peuvent bénéficier d'un appui gratuit dans le cadre du conseil en évolution professionnelle.



Vous êtes salarié et vous voulez faire le point sur votre évolution professionnelle ?
Connaissez-vous les dispositifs “Transition professionnelle”, “Transition Collectives”, la “VAE” ou encore le certificat CléA ?

Des exemples parlants : Antoine et Sonia

Technico-commercial depuis 10 ans, **Antoine** souhaitait réorienter son parcours professionnel en reprenant l'exploitation agricole familiale dans le Tarn-et-Garonne, suite au départ à la retraite de ses parents. Accompagné par une conseillère en évolution professionnelle afin de sécuriser ce projet de reprise d'entreprise, il vient de démarrer sereinement sa nouvelle activité, en mobilisant le dispositif « démission-reconversion ». Ce dispositif géré par les associations Transitions Pro, permet aux salariés en CDI de démissionner, en bénéficiant de l'assurance chômage, pour mettre en œuvre un projet de formation ou de création/reprise d'entreprise.



Sonia, conseillère de vente dans une enseigne de surgelés depuis 7 ans, souhaitait se reconverter vers le métier de garde équestre. Elle veut exercer une activité professionnelle plus proche de ses centres d'intérêt et de sa passion. Avec une conseillère en évolution professionnelle du CEP, Sonia a pu analyser les différents aspects de son projet. Pour financer la formation nécessaire, la jeune femme a sollicité un financement dans le cadre du « Projet de Transition Professionnelle » (PTP). Ce dispositif est géré par les associations Transitions Pro. Il permet à un salarié de suivre une formation pour changer de métier grâce au financement du coût de la formation et du salaire. Sonia a pu déposer un dossier travaillé et argumenté grâce à l'accompagnement CEP.

Des dispositifs existants

Plusieurs possibilités sont en effet offertes aux salariés afin d'envisager leur évolution professionnelle plus sereinement. Mais encore faut-il les connaître. Le rapprochement récent entre deux organismes – Transitions Pro Occitanie et le CEP (conseil en évolution professionnelle) – doit permettre à chacun d'accéder à une meilleure connaissance des dispositifs et accompagnements proposés par les deux opérateurs. Les salariés concernés peuvent, par exemple, se former dans le cadre du Projet de Transition Professionnelle ou du dispositif « Transitions Collectives ». Ils peuvent également accéder à un financement d'un projet de Validation des Acquis de l'Expérience. Un salarié peut aussi démissionner de son emploi en bénéficiant de l'assurance chômage dans le cadre du dispositif démission-reconversion comme l'a fait Antoine cité plus haut.



Un appui gratuit

De plus, les salariés peuvent bénéficier d'un appui gratuit dans le cadre du conseil en évolution professionnelle, et peuvent accéder à des dispositifs et des financements mis en œuvre notamment via l'association Transitions Pro Occitanie. Pour mieux faire connaître les possibilités offertes aux actifs de la région, et pour leur en faciliter l'accès, Transitions Pro Occitanie et CEP l'opérateur du conseil en évolution professionnelle des salariés et indépendants viennent d'ailleurs de renforcer leur partenariat.

Le conseil en évolution professionnelle (CEP)

Le CEP est un service gratuit qui permet aux actifs qui le souhaitent d'être informés, conseillés et accompagnés tout au long de leur évolution professionnelle. Il peut être sollicité pour faire le point sur sa situation, s'informer sur les métiers et les formations de son territoire ou encore structurer et mettre en œuvre un projet de reconversion, de démission ou de recherche d'emploi. Le CEP pour les salariés et les indépendants est délivré en Occitanie par le réseau Eva, qui rassemble les CIBC et les chambres consulaires (chambres de métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture).

Un seul numéro pour prendre un rendez-vous : 09 72 01 02 03

Ce numéro unique non surtaxé, est joignable du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h


Informations complémentaires sur le site : www.mon-cep.org

Retrouvez également le CEP sur Facebook et LinkedIn sous le libellé : Mon conseil en évolution professionnelle en Occitanie.



Qui est Transitions Pro Occitanie ?

Transitions Pro Occitanie est une association paritaire qui s'engage en faveur du développement des compétences, de la transition professionnelle et plus généralement en faveur de l'emploi dans les territoires. Les quatre missions principales qui lui étaient confiées par le législateur sont :

- Identifier les besoins en matière d'emploi et de compétences dans la région.
 - Financer la réalisation effective de la transition professionnelle des salariés en CDI ou CDD dans le cadre du dispositif phare de la dernière réforme de la formation professionnelle, le Projet de Transition Professionnelle (PTP).
 - Analyser le « caractère réel et sérieux » des projets du dispositif dédié aux démissionnaires, comme le prévoit la réforme de l'assurance chômage, tout en étant garant de la qualité des formations financées.
- 
- Suivre le déploiement régional du Conseil en Evolution Professionnelle avec pour ambition de veiller, aux côtés des cinq opérateurs régionaux, au bon accès à ce droit. Plus d'informations sont sur son site : <https://www.transitionspro-occitanie.fr/>

A suivre sur Facebook et LinkedIn sous le libellé : Transitions Pro Occitanie